

Carte des titres miniers

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
O Ouvert sous conditions, O Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Substance extraite:**  
G Gravier, O Ombre, U Autre  
S Sable, P Pierre concassée, X Calcite  
C Calcaire, J Terre jaune, R Résidus miniers inertes  
M Minerai de fer, M Minerai, S Sable  
E Minerai de silice, N Terre noire, T Tourbe

**Statut du site d'extraction:**  
O Ouvert sous conditions, O Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périère urbanisée
- Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire ou le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif**

- Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini**

- Entente Pilogon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

- Nissinan de Bétiame, Essip, Mashewash, Nutsukuan

**Frontières**

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclaration moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
est de 21°42' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 4.5"  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée UTM. Zone 20

**Echelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000  
mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier  
https://gestm.mines.gouv.qc.ca  
La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GESTM  
http://gestm.mines.gouv.qc.ca/serveurs.asp

**Ministère des Ressources naturelles et des Forêts**

Carte de titres miniers mise à jour le 2025-04-25

